



Période de préavis

Par Djay

Bonjour

Je travaille en tant qu'électricien dans le bâtiment, mais dépend de la Convention collective de la métallurgie.

Je souhaiterais rompre mon contrat, mais n'arrive pas à trouver le délai de préavis et comment pourrais-je négocier une rupture conventionnel.

Ça fera un an que je suis dans cette entreprise début janvier.

Merci par avance de vos conseils

Par Prana67

Bonjour,

En général dans la métallurgie le préavis pour un ouvrier est de un mois, 15 jours en Alsace/Moselle.

Pour une rupture conventionnelle il faut le proposer à l'employeur qui doit l'accepter. Si un des deux n'est pas d'accord la rupture conventionnelle n'est pas possible.